

Gazpar : le compteur communicant de GRDF



La modernisation du réseau de gaz naturel est en marche !

En effet, suite à un travail de concertation avec les pouvoirs publics locaux et nationaux, sous l'égide de la commission de régulation de l'Énergie (CRE), le nouveau compteur communicant gaz de GRDF, Gazpar, va progressivement remplacer d'ici 2022, des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle.

Il s'agit avant tout d'un projet d'efficacité énergétique, au service des clients et de la collectivité, qui répond à trois objectifs :

- améliorer la **satisfaction des clients** grâce au relevé à distance automatique et quotidien des données de consommation de gaz,
- développer la **maîtrise de l'énergie** par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation,
- **optimiser la gestion des réseaux** et améliorer la **performance du distributeur**, par une meilleure connaissance des quantités de gaz consommées.

Comment fonctionne le compteur communicant gaz ?

Le compteur communicant gaz de GRDF, est relevé quotidiennement à distance de façon automatique.

Il transmet 2 fois par jour, par radio, les données de consommation de gaz de la veille, à un concentrateur installé en hauteur (sur un toit d'immeuble par exemple). Environ 15000 concentrateurs seront mis en place pour couvrir les 9500 communes desservies en gaz par GRDF.

Les données quotidiennes de consommation sont ensuite mises à disposition des clients (à J+2) sur l'espace personnalisé GRDF en ligne (accessible via un identifiant et un mot de passe). Ces données sont cryptées d'un bout à l'autre de la chaîne, pour en garantir la sécurité.

Quel est le coût du projet ?

Le cadre économique du Projet est connu et transparent. Les investissements liés au projet sont évalués à un milliard d'euros. Ils correspondent pour moitié au coût des matériels, pour un tiers au coût de la pose et pour le reste aux coûts de développement des Systèmes d'Information.

Les économies qui seront réalisées par GRDF grâce au Projet (suppression des achats de compteurs classiques, économies de relevé à pied ...) ne compensent pas intégralement l'investissement lié à sa mise en œuvre et les coûts de fonctionnement en découlant.

Le différentiel entre les investissements et les gains sera financé par le tarif d'acheminement sur le réseau de distribution, payé par les fournisseurs d'énergie à GRDF, et reporté sur la facture du client. L'impact devrait être de l'ordre de 0,3% sur la facture finale d'un client moyen, soit 2 à 3 euros par an et par client. Ce surcoût sera compensé par la baisse de sa consommation, liée à un meilleur suivi énergétique. (NB : La CRE a retenu une hypothèse prudente de 1,5% de réduction de la consommation).

Quels bénéfices pour les consommateurs et acteurs du marché ?

Les clients en sont les premiers bénéficiaires car les informations plus fréquentes permettront un suivi plus rigoureux de la consommation et favoriseront les actions de maîtrise des consommations.

Les pouvoirs publics, les collectivités locales et gestionnaires de parcs immobiliers pourront mieux cibler leurs politiques énergétiques et en mesurer les effets. La mise à disposition de données agrégées fiables facilitera par exemple la définition des Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Les fournisseurs d'énergie et les sociétés de conseil en énergie pourront développer de nouveaux services de Maîtrise de la Demande en Énergie (conseil, suivi, objets connectés), au service des consommateurs.

Retrouvez le dossier complet sur le site acdrieg.com

Roland LEPORCHER

